



Règlement concernant les cotisations

Administration / Annexe 4 des statuts

N.B. : pour alléger le texte, toutes les dénominations sont reportées au masculin. Notez cependant qu'elles comprennent également le féminin.

Principes de base

1. La cotisation est un montant demandé à chaque nageur en début de saison, respectivement à son représentant légal, l'autorisant à adhérer au CNS et à suivre ses cours et entraînements ;
2. Les membres actifs des sections Ecole de Nage et Natation, respectivement leurs représentants légaux, sont soumis aux cotisations ;
3. Les cotisations doivent être payées dans le délai imposé par le Comité chaque début de saison. Le paiement valide l'admission du membre dans l'association ;
4. En cas de non-paiement de la cotisation, le Comité se réserve le droit :
 - a. de refuser au membre l'accès aux cours et entraînements dispensés par le CNS ;
 - b. d'exclure le membre du Club en cas de non-paiement après un rappel ;
 - c. de mettre le membre en poursuite le cas échéant.
5. Au montant de la cotisation sont ajoutés :
 - a. CHF 15.- de frais de réinscription pour les anciens membres ;
 - b. CHF 30.- de frais d'inscription pour les nouveaux membres ;
 - c. Les montants de l'abonnement piscine et de l'éventuelle licence Swiss Aquatics, entièrement reversés respectivement à la Ville de Sierre et à Swiss Aquatics et sur lesquels le CNS n'a aucune influence.
6. Le membre qui est en retard sur le paiement de sa cotisation perd son droit de vote et d'éligibilité jusqu'au règlement de son dû ;
7. Les nageurs changeant de groupe en cours de saison ne paient que la cotisation correspondant au groupe dans lequel ils ont été inscrits en début de saison ;
8. Le CNS accorde un rabais famille de 10% sur la cotisation de chaque enfant supplémentaire.

Echelle des cotisations

Cotisations et licences ordinaires

Groupes	Saison	Cours supp ¹ .	Licence -16	Licence +16
<i>Elites A</i>	CHF 600.-		CHF 100.-	CHF 150.-
<i>Elites B</i>	CHF 500.-		CHF 100.-	CHF 150.-
<i>Espoirs</i>	CHF 400.-		CHF 100.-	CHF 150.-

¹ Il est possible de s'inscrire à un deuxième cours parmi NAT5, NAT6, NAT7 et NAT8.

Préparation Espoirs	CHF 350.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 150.-
Natation	CHF 280.-	CHF 50.-	CHF 100.-	
Ecole de Nage	CHF 225.-			
Masters	CHF 300.-			

Licences temporaires

Libellé	Prix
Licence Kids Ligue	CHF 50.- (100% payée par le Club)
Licence journalière	CHF 40.- (100% payée par le membre)

Cours privés

Nombre d'enfants	Prix par cours
1 enfant	CHF 33.- / le cours
2 enfants	CHF 45.- / le cours
3 enfants	CHF 55.- / le cours

Cas particuliers

1. Le montant de la cotisation que doit le membre admis en cours de saison est calculé au prorata ;
2. Le membre sortant en cours de saison doit la cotisation complète.

Dispositions finales

1. Ce règlement est l'annexe 4 aux Statuts du Club. Il peut être par conséquent modifié en tout temps par le Comité sans préavis ;
2. La modification du présent règlement peut faire l'objet d'un recours de la part de l'Assemblée générale, par pétition signée d'au moins un cinquième des membres du CNS et déposée à l'Assemblée générale au moins trente jours avant la tenue de celle-ci ;
3. Ce règlement est entré en vigueur le 1e juillet 2021 et annule et remplace toutes les versions précédentes.

Frédéric Pobelle
Président

3960 SIERRE
CASE POSTALE 230

